AMIANTE : LE RENDEZ-VOUS DU 16 MAI

✷ *Lire page 3*

RAPPORT SUR LA PRERETRAITE AMIANTE

✷ *Lire pages 6 et 7*

MALGRE 0,8 %, LE POUVOIR D'ACHAT CHUTE

✷ *Lire page 8*

UPR Sud

Le Lien des Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : *sudsnpe.fr*

N° 35

Mardi 13 Mai 2008

☎ 05 56 70 79 00
☎ 05 56 70 79 50
fax : 05 56 70 79 35
upr.sud@numericable.fr

✷ ✷ ✷

Ensemble, Jeudi 22 Mai : Défendons nos Retraites !

Contrairement à ce qu'ils prétendent, Les moyens existent pour maintenir et améliorer nos retraites ! Jeudi 22 mai, tous en manifestation !

✷ *Lire en pages 4 et 5* ✷

Cher Adhérent(e),

❍ *Une nouvelle campagne médiatique vise à nous faire avaler qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que de faire régresser notre système social, les attaques se multiplient. Dans un pays de plus en plus riche, il faudrait vivre plus mal ? Non ! L'upr appelle à la mobilisation le 15 mai (défense du service public), les 16 mai (amiante), et le 22 mai pour défendre les retraites !*

FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

11 Avril 2008

Le social mis en touche…

■ Le président avait lancé la balle : *« les politiques sociales ne peuvent continuer à alimenter la dette »,* les ministres l'ont reprise au bond, en annonçant ici *« la fin de la carte famille nombreuse SNCF »* ou là *« l'arrêt des remboursements sécu sur l'optique »,* déjà réduits à presque rien. Tout cela s'est achevé par une passe au gardien. Retour en arrière, certes, mais le match est lancé : nos énarques jouent à réduire le social. Qui va siffler le hors-jeu ?

26 Avril 2008

Pierre, Paul et Charles-Edouard

■ Prendre à Pierre (pauvre salarié) pour donner à Paul (salarié pauvre) tout en faisant le bonheur de Charles-Edouard (fiscal bouclier) voilà le crédo gouvernemental. Ainsi *« le RSA destiné à ceux ayant retrouvé un travail sera financé par la diminution de la prime à l'emploi dont bénéficient les salariés payés au SMIC »* et *« les allocations des enfants du primaire seront diminuées pour augmenter celle des collèges et lycées »…* Tout n'est pas morose cependant : Il n'est pas prévu de revendre les rolex pour financer le bouclier fiscal.

7 Mai 2008

Le Malheur des autres…

■ Le prix du carburant a battu des records pour la 4ème semaine consécutive (essence et domestique). Au même moment, Total annonce une hausse de 9 % de son résultat net, et BP et Shell encore plus. Le bonheur des uns…

30 Avril 2008

Il y a de l'€uro dans le Gaz

❒ Nouvelle hausse du gaz (1,5 %) en Juillet ? En tout cas, il a pris + 5,5 % au 30 avril après les + 4 % de janvier ! La super(marché) ministre a justifié : *« 5,5 %, cela ne représente que 4 € par mois pour un foyer type ».*

Mme Lagarde « oublie » que ces 5,5% s'ajoutent aux 4% de janvier, que c'est une hausse bien plus élevée que nos rémunérations et que GDF vient d'annoncer 2,5 milliards d'€ de bénéfices sur le dos des clients et des salariés.

Quant au *« foyer type »,* Sud-ouest du 27.04.08 a rappelé ce qu'il convient d'en penser : *« Pour les ménages ayant le plus bas niveau de vie, les dépenses alimentation + logement (dont le chauffage) représentent 45 % du revenu alors que les plus aisés n'y consacrent qu'un cinquième de leur budget (source : insee) ».*

Le journal ne dit pas dans quelle catégorie se range la ministre…

L'Amiante, des démarches individuelles, une réponse collective

Rassemblons-nous le 16 Mai

❑ En dépit de son interdiction depuis onze ans, l'amiante, reconnu « poison de santé publique » est toujours d'actualité.

A la multiplication des cas reconnus, vient se greffer les complications de toutes natures inhérentes au traitement des dossiers (contestation des expositions et des pathologies pourtant avérées, difficultés d'avoir des pièces médicales, expertises et contre expertises se traduisant par des reports d'audiences) de salariés victimes d'avoir inhalé des poussières d'amiante en service commandé.

Cette situation nationale et universelle (1 mort toutes les heures en France pendant 30 ans) est insoutenable pour les victimes et leurs familles. Nous ne pouvons l'accepter.

Le vendredi 16 mai 2008, deux victimes de l'amiante viendront défendre leur cause et solliciter la faute inexcusable de leur employeur :

Un ancien travailleur de SNPE et ROXEL (G. Sanchez) qui a vu son audience reportée 4 fois, et un salarié de BSN à Vayres.

A travers ces procès nous demandons : Une juste réparation des préjudices à la charge des vrais responsables

⏩ Une justice égalitaire face à la pathologie

⏩ Un accès plus conforme aux réalités (des dizaines de milliers d'exposés, des centaines de malades, et des dizaines de décès pour notre seule aquitaine) au suivi post professionnel

⏩ Maintenir et élargir la cessation anticipé d'activité des travailleurs ayant été exposés à l'amiante.

C'est l'affaire de tous.

Rendez-vous Vendredi 16 Mai 8 h 30
Au Tribunal Rue des Frères Bonie à Bordeaux

(pour accompagner les victimes à leur audience)

Avec Allo Amiante, Andeva, Cerader 24

Affiche de Mai 68

LE COMBAT CONTINUE

Il y a 40 ans, les salaires ont été augmentés de + 30 %, la section syndicale d'entreprise reconnue, la sécurité sociale et les conventions collectives améliorées, des engagements pris pour réduire le temps de travail etc… S'il y a bien quelque chose qu'il ne faut pas enterrer, c'est cet héritage ! Et lui redonner son actualité ! Certaines affiches, comme celles ci-contre n'ont pas pris une ride… au contraire !

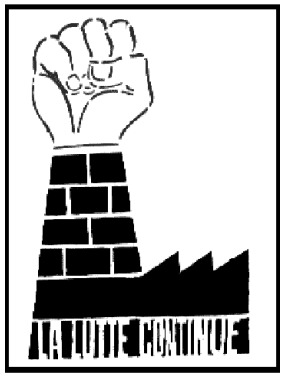
Affiche de Mai 68

Dans la rue le 22 Mai

Sauvons nos Retraites !

❒ Sur toutes les chaines TV, programme unique : *«augmenter la durée de cotisations, détériorer nos retraites »* avec pour seul dialogue *« on ne peut pas faire autrement ».* Diffusion en boucle du film « Menteurs, Menteurs ». Dans une société plus riche, il faudrait vivre plus mal ? Le 22 Mai, manifestons !

Dans l'histoire, les patrons ont toujours crié à la faillite à chaque fois que le rapport de force leur imposait de donner du temps libre aux salariés.

Pourtant, la fin de l'esclavage, le recul du travail des enfants puis l'allongement des études, les congés payés de plus en plus longs, les 40 puis 35 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite et l'augmentation de la durée de vie **n'ont pas empêché l'explosion des profits** !

L'augmentation de la productivité permet de produire plus de richesse en moins de temps. En France, du début du 19ème siècle à la fin du 20ème, la productivité horaire a été multipliée par 30, la production par 16 et le temps de travail diminué par 2 !

Jusqu'en 93, les retraites s'améliorent. Puis, alors que la France continue de s'enrichir, ils commencent à les détériorer, en redistribuant les richesses de manière plus inéquitable.

Le niveau des pensions chute !

La 1ère pension touchée baisse fortement à cause de la nouvelle façon de calculer, les pensions suivantes perdent du pouvoir d'achat en n'étant plus indexées sur les salaires.

La pension est calculée sur un salaire de base bien inférieur, puisque sur une moyenne des 25 meilleures années au lieu de 10. Cette règle de 1993 baisse les pensions de 8%.

La pension de tous les retraités n'est plus complète avec 37,5 années de cotisation. En moyenne, un salarié ne cotise que 37 ans, du fait des études, du chômage, des carrières incomplètes, préretraite, temps partiel imposé…

Avant, un salarié qui cotisait 37 ans touchait quasiment la pension pleine, en étant tout près du but de 37,5.

Lorsqu'il faut 40 ou 41 ans de cotisation, la pension baisse proportionnellement et subit une décote par année manquante.

Un salarié du secteur privé partant à taux plein voit sa pension baisser de plus en plus. S'il est né en 1934 : la pension s'élève à 84% du salaire, en 1948 : 76%, en 1960 : 60%. Le minimum vieillesse était supérieur au seuil de pauvreté en 1990. Il a plongé depuis pour passer en dessous !

Dans la rue le 22 Mai

Sauvons nos Retraites !

- Suite de la page 4 -

Selon l'indice Insee truqué, le pouvoir d'achat des retraités (entre 1994 et 2004) a baissé chaque année de 0,3% (général) et 0,6% (arcco, agirc).

Cela renforce les inégalités

Au moment de prendre leur retraite, 6 salariés sur 10 sont hors emploi. L'augmentation de la durée de cotisation va baisser leur pension.

Les contre-réformes pénalisent fortement ceux qui sont loin des 40 ans : femmes (39% ont pu valider 37,5 ans contre 85% des hommes), chômeurs, précaires, temps partiels, jeunes (début vie active à 25 ans + 42 ans de cotisation = retraite à 67 ans ?), métiers à espérance de vie réduit.

Les gouvernements, avec l'accord de «partenaires», ont augmenté la durée de cotisation, avec pour seule conséquence la baisse des pensions. Tellement scandaleux qu'ils parlent de mettre *« les séniors au travail »* !!

Fausse solution qui ne change rien: si un ancien reste au travail, un jeune ne prendra pas la place et commencera à cotiser plus tard, sans pouvoir augmenter sa durée de cotisation !

Et la répartition des richesses ?

Il y a 20 ans, la masse salariale représentait 70% de la richesse produite (PIB). Aujourd'hui 60%. Il y a eu baisse de 10 points de PIB de la part des salaires dans la richesse produite, ce qui représente 160 milliards d'euros par an. Il faut en revenir à une meilleure répartition !

En 2001, dans un scénario pourtant pessimiste, le COR a calculé le coût d'un maintien des pensions par rapport aux salaires d'ici 2040 : faire passer la part du PIB consacrée aux retraites de 12,5 à 18,5%.

Ces 6 points de PIB représentent 0,37 point de cotisations par an que pourrait payer sans problème le patronat entre autre par une baisse des dividendes (qui ont explosé) versés aux actionnaires !

Le COR a indiqué en 2007 que le besoin de financement supplémentaire s'élèverait à 1 point de PIB en 2020, soit moins que la marge d'erreur des projections économiques sur la période. Un point de PIB, c'est en 2006, à peine 10 % des dividendes versés aux actionnaires dans les sociétés non financières...

C'est possible sans problèmes : il s'agit du même effort que celui réalisé pendant les 40 dernières années, dans un pays beaucoup moins riche qu'aujourd'hui ! **Ne nous laissons pas abuser**, informons, et agissons :

Manifestons !

Jeudi 22 Mai

Heure et lieu à confirmer (Voir l'info sur notre site web, ou appelez-nous)

Droits des Travailleurs de l'Amiante

Le rapport sur la préretraite amiante

❒ X. Bertrand avait chargé une mission de faire un rapport sur la préretraite amiante (Lien Sud n°32). Le 24 avril, J. Le Garrec a présenté sa copie : *« une occasion manquée de rendre le système plus juste »* dénonce l'Andeva.

Ce rapport, *« très décevant »* pour l'Andeva fait même des « propositions » qui n'ont *« jamais été discutées dans le groupe de travail ».*

Le système actuel prévoit 2 voies d'accès à la préretraite amiante : 1) : pour les salariés ayant une maladie professionnelle reconnue, 2) : Pour les salariés ayant travaillé dans un établissement figurant sur le décret.

Le rapport Le Garrec propose de conserver le système actuel en fermant les inscriptions de nouveaux établissements au 1er janvier 2010 : *« Il ne s'agit en aucune façon de revenir sur les situations de salariés qui perçoivent déjà l'ACAATA, ni de remettre en cause les droits des salariés des établissements inscrits de demander cette allocation dans les conditions actuelles »*

C'est une proposition qui satisfera (si elle est reprise par la loi) les salariés d'entreprises inscrites dans le décret (comme la SNPE st Médard).

Mais, le système fonctionnerait à périmètre fermé : *« aucune nouvelle demande d'inscription d'établissement ne pourrait être déposée après le 1er janvier 2010 ».* Ce qui rendra injuste le système pour les nouveaux demandeurs. En effet, au 1er janvier 2010, Le Garrec propose une voie d'accès limitée à 6 métiers :

▶ ouvriers de production non qualifiés travaillant par formatage du métal, ▶ chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés en forge, conducteurs qualifiés d'équipements de formage, traceurs qualifiés, ▶ tuyauteurs industriels qualifiés, ▶ mécaniciens qualifiés maintenance, entretien : équipements industriels ▶ soudeurs qualifiés métaux, plombiers chauffagistes qualifiés ».

Seuls les salariés exerçant ces métiers pourraient présenter une demande de préretraite. Ils pourraient être admis sur la base d'une *« présomption d'exposition significative (faisceau d'indices tel que secteur d'activité, durée d'exposition, période, conditions d'exercice).*

Le rapport prévoit *« qu'un groupe de salariés exerçant un des métiers énumérés par le législateur »* doit pouvoir présenter une demande alors qu'aujourd'hui la procédure laisse de côté salariés et intérimaires ⇨ Suite Page suivante

Droits des Travailleurs de l'Amiante

Le rapport sur la préretraite amiante

-Suite de la page 6-

Ce système ouvrirait l'accés à des travailleurs n'en bénéficiant pas aujourd'hui, mais au détriment d'autres, et en perpétuant une injustice : des personnes autant exposées à l'amiante que celles bénéficiant du système en seraient exclues car leur métier ne figure pas sur la liste !

Quant à la distinction entre ouvriers « qualifiés » et « non qualifiés », elle n'est pas pertinente et est source de nouvelles injustices : qualifié ou pas ne règle en rien l'exposition à l'amiante qui ne peut non plus se résumer à six métiers à l'exclusion de tous les autres !

De plus, l'exposition passive est complètement « oubliée » (on peut être victime de l'amiante par le seul fait d'avoir côtoyé un salarié qui en portait sur son vêtement de travail par exemple), elle est pourtant un élément (médical) du décret actuel.

Le rapport évoque aussi le cas des régimes spéciaux (fonctionnaires etc..) qui n'ont pas de dispositif équivalent, mais n'apporte aucune solution ni proposition précise.

Le rapport prévoit une gestion du dispositif à 2 niveaux : régional et national. Il prévoit des réunions de « concertation » mais écarte l'instruction régionale dans le cadre d'un établissement public, revendiquée.

La demande d'une allocation qui ne puisse pas être inférieure au SMIC a été rejetée (!) au profit de *« relever le plancher en permettant de servir le montant minimum, près de 880 € en 2007, dans la limite de 100 % du revenu net d'activité au lieu de 85 % actuellement ».* Misère…

Le rapport propose aussi de modifier la loi Evin de 1989 afin de permettre *« de résoudre les couvertures collectives du risque santé »*, de faciliter l'accés au crédit et à l'emprunt par *« un relevé trimestriel d'allocation garantissant son versement jusqu'à la retraite à taux plein ».*

Il prévoit une forte diminution des entrées dans le dispositif, et propose de porter la participation de l'Etat à 30% en 4 ans (30 millions d'€ actuellement, 3% à 4% des dépenses !)

La crainte, c'est que les fonds soient utilisés pour réduire la contribution des employeurs et non pour améliorer le dispositif !

Soulignons que ce rapport n'est pas encore la loi. Mais on constate qu'il ne propose pas de corriger les inégalités et en fabrique de nouvelles. La préretraite amiante n'est pas un privilège, mais la compensation d'une perte d'espérance de vie résultant d'un scandale d'Etat et du patronat. **Depuis 1906, ils savaient, et ont laissé faire !**

Entièrement refait à neuf
Les infos de la SNPE
Les infos des Salariés
Les infos des Retraités
Les photos et les vidéos

Votre Nouveau Site Web :

sudsnpe.fr

+ 0,8 % en septembre... Mais le pouvoir d'achat chute toujours !

■ Les pensions retraites et préretraites devraient être revalorisées de + 0,8 % au 1ER septembre a annoncé le président lors d'une visite dans le Gard.

Rappelons que les pensions n'avaient été augmentées que de 1,1% au 1.01.08, soit 0 ,7 % de moins que les deux années précédentes, et cela malgré une inflation plus forte (N° 31 du Lien).

Annoncée avec tambour et trompette, il ne s'agit que d'une régularisation, pas une hausse du pouvoir d'achat, ni même un maintien. Le gouvernement a été obligé de revoir à la hausse ses prévisions folkloriques sur les prix.

Pour 2008, le gouvernement a relevé sa prévision d'inflation à 2,2 % (au lieu des 1,6% annoncés). Et les prix à la consommation ont augmenté selon l'indice Insee de 0,8 % en mars par rapport au mois précédent soit une hausse de... 3,2 % sur les 12 derniers mois (contre 2,8 % en février) ....

Rendez-vous

15 Mai

Manifestation Education Nationale et Service Public

11 h 30 Place de la République Bx

16 Mai

G. Sanchez devant le TASS (procès amiante)

8 h 30 devant le tribunal, rue des frères Bonie (bx)

22 Mai

Manifestation Unitaire Défense des retraites

Heure et lieu à confirmer

29 Mai

Réunion Préretraités et retraités SUD SME / ROXEL

14 h au local SUD du site